



Fiche d'information CPS n° 6

décembre 2021

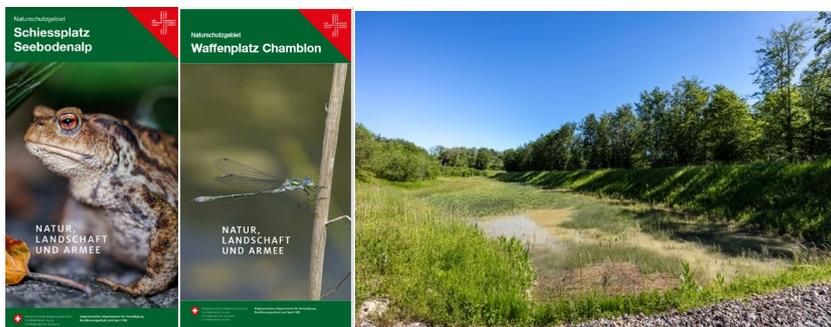
Mise en œuvre réussie des premières mesures

Depuis plus d'un an, les offices fédéraux s'attèlent à la mise en œuvre de la Conception « Paysage suisse » (CPS) actualisée. D'une part, ils intègrent les objectifs de qualité paysagère de la CPS dans leurs tâches quotidiennes et, d'autre part, ils réalisent les 42 mesures concrètes. Responsable du reporting et du controlling, le comité de mise en œuvre de la CPS a discuté de l'avancement des travaux lors de son deuxième atelier, qui s'est tenu le 17 novembre 2021. Il en ressort que la mise en œuvre de nombreuses mesures est en bonne voie, et les premiers succès sont encourageants pour les étapes à venir. Les obstacles et les conflits doivent quant à eux être surmontés au moyen d'approches créatives.

Les bons exemples sont la clé du succès

Les mesures CPS comprennent un large éventail d'approches. Nombre d'entre elles ont pour but de sensibiliser des groupes d'intérêt différents et de renforcer les compétences opérationnelles. En 2021, plusieurs offices fédéraux ont œuvré à cette fin :

- L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a lancé la [phase pilote de promotion des prestations de conseil en matière de paysage 2021-2023](#) à l'intention des communes. Il a également donné à EspaceSuisse le mandat de sensibiliser les communes à la question du paysage et de les accompagner dans le cadre de son conseil en aménagement dans le cadre du [projet pilote Conseil paysage](#).
- Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a élaboré 27 dépliants sur la valorisation écologique d'installations militaires dans le cadre du [programme Nature – Paysage – Armée](#) ainsi qu'une liste de contrôle sur l'utilisation de produits phytosanitaires (disponible en allemand [ici](#)).



*Programme Nature
– Paysage – Armée :
pour concilier utilisation
et protection*



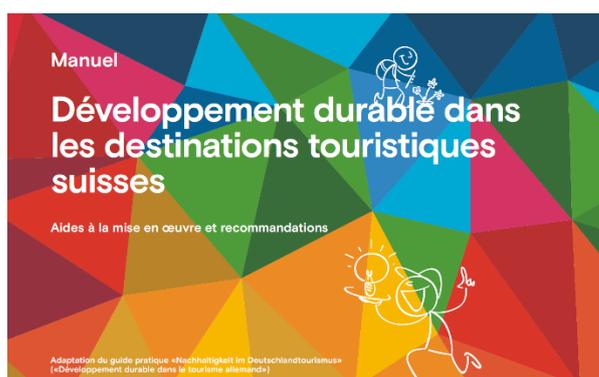
- L'Office fédéral du développement territorial (ARE) et l'OFEV soutiennent **la transposition des Conceptions Paysage cantonales dans les plans directeurs** correspondants. En 2022, ils publieront à ce sujet une fiche d'information réalisée avec le concours des services cantonaux chargés du paysage et de l'aménagement du territoire.

De plus, les [projets-modèles pour un développement territorial durable](#) contribuent à une meilleure compréhension du paysage. Ainsi, sept projets visent à mieux exploiter le potentiel des qualités paysagères et à mettre en valeur les prestations fournies par le paysage dans un contexte régional.



Valeur exemplaire des projets-modèles à l'instar du projet de Langenthal : celui-ci vise à orienter le développement de Langenthal dans le sens d'un « grand jardin » et à sensibiliser davantage le public au paysage.

- En 2021, le Conseil fédéral a adopté la nouvelle [stratégie touristique de la Confédération](#), qui accorde une place importante au paysage et à la culture du bâti. En collaboration avec l'OFEV et l'Office fédéral de la culture, le Secrétariat d'État à l'économie a piloté l'élaboration du [document de base « La qualité des paysages et de la culture du bâti, un potentiel pour le tourisme »](#). Le [manuel « Développement durable dans les destinations touristiques suisses »](#), élaboré par l'université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), constitue un autre document de référence. Enfin, l'OFEV a commandé une étude externe qui approfondit la réflexion sur les opportunités qu'offre le paysage pour le tourisme (<https://www.bafu.admin.ch/dam/bafu/fr/dokumente/landschaft/externe-studien-berichte/chance-landschaft.pdf.download.pdf/Le-paysage-une-opportunit%C3%A9-pour-le-tourisme-2021.pdf>).



Tourisme durable, pour un paysage intact et un revenu durable dans les régions touristiques

- La [Stratégie Santé2030](#) du Conseil fédéral compte parmi ses axes la « préservation et la promotion de la qualité de la nature et du paysage ». C'est le résultat des activités de mise en réseau de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), qui ont également conduit à l'inscription d'objectifs de qualité paysagère dans d'autres politiques sectorielles. Promotion de la santé et zones de détente de proximité durables vont de pair, comme le montre la publication « [Les espaces ouverts dans les agglomérations](#) ».



Santé humaine et paysages de qualité vont de pair.

- L'ARE, avec le concours d'autres offices du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), a coordonné le projet [Regroupement d'infrastructures](#). Le regroupement de lignes de transport d'électricité avec des infrastructures de transport, notamment, présente un potentiel considérable. Ce projet vise non seulement à formuler des recommandations de portée générale, mais également à développer une méthode uniforme pour examiner le potentiel des regroupements.



Sortir des carcans sectoriels lors de la planification des infrastructures

Gestion des conflits d'utilisation : les cantons doivent s'impliquer activement

Lors de son intervention, Sacha Peter, aménagiste cantonal de Soleure, a présenté un exemple pratique concernant la façon d'allier développement paysager et développement territorial. En adoptant une approche participative associant les services spécialisés, les communes et les associations concernés, le canton de Soleure a élaboré un plan d'utilisation pour les zones le long de l'Aar et de l'Emme. Il a alors délimité des espaces ciblés afin de permettre une gestion équilibrée des utilisations, en ce sens qu'il y encourage spécifiquement une utilisation, sans pour autant en exclure totalement d'autres. Des valorisations écologiques ciblées, par exemple de pentes et de zones alluviales, ainsi que l'aménagement de chemins pour piétons et cyclistes sur les rives accroissent la qualité du paysage.



Jonction de l'Aar et de l'Emme : concilier urbanisme, nature et paysage

Surmonter les obstacles : Du temps, de l'énergie et de bons arguments sont nécessaires

Les différents exposés l'ont prouvé : des compétences spécialisées, une bonne collaboration transsectorielle, des exemples positifs avec des situations gagnat-gagnant et des processus participatifs sont indispensables pour réussir la mise en œuvre de mesures paysagères.

Par où commencer pour accélérer la mise en œuvre et surmonter les résistances ?

- **Mieux ancrer la CPS dans les offices** : il faut impliquer et sensibiliser davantage les différents niveaux hiérarchiques en élaborant des conventions internes, en inscrivant les thématiques paysagères dans les politiques sectorielles correspondantes et en renforçant la collaboration en réseau.
 - ▶ La CPS doit entrer dans les esprits pour ne pas rester lettre morte.
- **Sortir des carcans sectoriels** : la CPS doit être considérée dans une perspective systémique. Pour ce faire, il est nécessaire d'adopter une compréhension large du paysage et une vision globale de l'espace, comme c'est le cas des projets d'agglomération.
 - ▶ La CPS n'est pas un élément isolé, mais fait partie d'un tout.
- **Discuter des bénéfices de la CPS à différents niveaux** : d'un point de vue stratégique, la CPS présente surtout des avantages économiques et sociaux, en combinant par exemple paysage et tourisme durable ou qualité paysagère et promotion de l'activité physique contribuant à une bonne santé. Par ailleurs, elle concourt à des processus plus efficaces, car elle permet de réduire les risques d'opposition. D'un point de vue pratique, il faut des visualisations attrayantes des qualités paysagères qui génèrent également des émotions.
 - ▶ Discuter non pas des risques et des coûts, mais des bénéfices et des opportunités.
- **Aborder et surmonter les conflits d'objectifs** : des procédures claires de gestion des conflits d'objectifs ainsi que les pesées d'intérêt et les mesures qui en résultent contribuent à optimiser ces dernières ainsi qu'à identifier des synergies et des opportunités.
 - ▶ Des compromis sont parfois nécessaires ; ceux-ci doivent toutefois être le fruit d'un processus transparent.
- **Renforcer la fonction d'ambassadeur** : en jouant le rôle d'ambassadeurs, les cantons, les communes et les responsables des secteurs concernés peuvent soutenir efficacement la mise en œuvre des mesures et accroître l'acceptation de celles-ci. Il est également judicieux de déléguer certaines tâches aux associations et organisations appropriées.
 - ▶ Aborder conjointement les tâches augmente les chances de succès.

Dernier point, mais non des moindres : il est indispensable de **partager ses réussites**.

L'atelier organisé par le comité de mise en œuvre de la CPS a une fois de plus montré qu'il est primordial et inspirant de partager des exemples de réussites. Sont concernées non seulement les mesures prévues dans la CPS, mais aussi toutes les autres activités menées par les offices dans le but d'atteindre les objectifs formulés dans la CPS.

Renseignements

Daniel Arn, Division Biodiversité et paysage, OFEV 3003 Berne, +41 58 462 80 03,
daniel.arn@bafu.admin.ch

Agenda

- Forum sport-territoire-environnement « Le paysage fait bouger » du 9 mars 2022 (www.bafu.admin.ch/lepaysagefaitbouger)
- Forum des acteurs de la CPS du 14 juin 2022 (après-midi) : objectif stratégique I « Gérer l'évolution du paysage a moyen d'une politique basée sur la qualité » ; orientation commune des objectifs, collaboration aux échelons étatiques
- 3^e Congrès suisse du paysage les 8 et 9 septembre 2022 (<http://congrespaysage.ch/>)
- Atelier du comité de mise en œuvre de la CPS du 22 novembre 2022 (après-midi) : reporting au sujet de l'avancement de la mise en œuvre des mesures liées aux objectifs sectoriels en vue du rapport au Conseil fédéral

Lien Internet

CPS actualisée : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/paysage/publications-etudes/publications/conception-paysage-suisse.html>